



Contrat de saillie 2018
de l'étalon arabo-frison UDO
agrée étalon par le studbook EAFS
(produisant en BBook I)

Entre d'une part, Jean-Albert Chaumier,
Les Arabo-frisons de La Barde, La Barde de Montchaude, Montmérac 16300
jachaumier@gmail.com
06 08 06 48 93

Et d'autre part, le/la propriétaire de la jument, M – Mme
Adresse :
Téléphone : E-mail :
Ci-après dénommé le/la propriétaire de la jument
Nom de la jument :
Race : N° SIRE :
Nom et adresse du centre d'insémination :
.....
Téléphone : E-mail :
Nom du Docteur en Médecine Vétérinaire responsable du centre :

Il est convenu ce qui suit

1) La carte de saillie, réservée par l'acheteur, est destinée à la seule jument citée ci-dessus. La carte de saillie n'est en aucun cas cessible à un autre acheteur. Tout changement de jument doit faire l'objet d'une demande par l'acheteur et d'un accord écrit préalable des Arabo-frisons de La Barde. Une carte de saillie n'est valable que pour un poulain.

2) Type de monte

Udo est disponible en semence congelé (IAC).

La mise en place de la semence se fera dans un centre d'insémination agréé.

3) Prix des cartes de saillies 2018

220€ TTC à la réservation et 220€ TTC au 1^{er} octobre correspondant au solde jument pleine (règlement effectué sous forme de 2 chèques adressés en même temps que le contrat de saillie dûment signé). En cas de viduité certifiée avant le 1^{er} octobre, la part réservation sera reportée sur la saison de monte suivante et le chèque de solde non encaissé.

Il sera fourni 3 doses de 6 paillettes par carte de saillie permettant 3 inséminations.

Le transport spécifique de ces 3 doses est inclus dans les frais techniques.

4) Les frais techniques de préparation et d'envoi s'élèvent à 150€ TTC.

Ils correspondent aux frais de préparation et à l'envoi des 3 doses de 6 paillettes de semence congelée et d'une dose test, vers un centre d'insémination agréé. Ils sont à régler au Haras de La Garde, La Garde, Chasseneuil sur Bonnieure 16260.

Ses frais d'envoi sont nuls pour une mise en place de la semence au Haras de La Garde. Seuls, les frais de préparation sont à régler et s'élèvent à 50€

5) Carte « Avantage »

Dans le cas où la jument susnommée serait pleine sans avoir consommé toutes les doses, l'acheteur, après avoir informé l'éta lonnier de la gestation confirmée de sa jument, pourra faire inséminée une 2^{ème} jument avec les paillettes restantes moyennant signature d'un 2^{ème} contrat d'achat de saillie dont le coût sera réduit à 220€ TTC à la réservation et 110€ de solde jument pleine, réglé sous forme de 2 chèques envoyés avec ce 2^{ème} contrat signé.

6) Expédition des doses

Les doses ne seront expédiées ou mises en place qu'après réception du règlement de la part réservation et solde, et des frais techniques. Le chèque correspondant au solde sera encaissé le 1^{er} octobre de l'année en cours ou mis en attente si l'acheteur fourni un certificat de viduité de la jument susnommée avant le 1^{er} octobre de l'année 2018. Le délai entre la demande d'expédition (à réception du contrat signé avec ses règlements afférents) et la réception par le centre de mise en place est de 8 jours ouvrés.

Les doses non utilisées ne seront ni reprises ni remboursées, mais détruites.

7) Frais de suivi et de mise en place

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc...) sont à la charge exclusive du propriétaire de la jument. A chaque expédition de semence congelée sera jointe une paillette test afin que le centre destinataire vérifie la qualité de la semence après le transport. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà d'un délai de 48 heures après la livraison. Si la 1^{ère} insémination se fait avant vérification de la dose test, elle vaut acceptation de la qualité de la semence, l'acheteur doit en informer le centre de mise en place.

Fait à le

Je, soussigné, Mme/M..... déclare avoir compris les termes du présent contrat.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »